

#### Les Midis de l'ALJB – 23 février 2022

# L'Arbitrage dans le secteur bancaire et financier

Alexandre CANTO, Senior Legal Advisor,

European Investment Bank

Nicolina BORDIAN, Legal Advisor, Luxembourg Arbitration Center, Luxembourg Chamber of Commerce

# QU'EST-CE QUE L'ARBITRAGE?

# **L'arbitrage**

- ✓ Mode alternatif de gestion de litiges
- ✓ Le litige est soumis, par convention entre les parties, à un ou plusieurs arbitres qui rendent une décision contraignante (sentence).
  - ✓ Règlement juridictionnel des litiges
- Ad hoc ou institutionnel

# POURQUOI RECOURIR À L'ARBITRAGE?

# Avantages de l'arbitrage

- ✓ Rapide
- Confidentiel
- ✓ Flexible: choix des arbitres, procédure et loi applicable
- ✓ Décision définitive qui circule dans 168 Etats parties de la Convention de New York pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères signée le 10 juin 1958

# QUELLE EST L'IMPORTANCE DU CHOIX DU SIEGE DE L'ARBITRAGE?

# L'importance du siège

- Juridiquement
  - ✓ Juge d'appui
    - Mesures provisoires
    - ✓ Intervention ponctuelle (constitution du tribunal arbitral, récusation...)
  - ✓ Juge de l'annulation
  - ✓ Applicabilité de la Convention de New York
- En pratique
  - Siège choisi perçu comme géopolitiquement neutre par les parties

# COMMENT RECOURIR À L'ARBITRAGE?

# **Etape 1: La clause compromissoire**

« Tous différends découlant du présent contrat ou en relation avec celui-ci seront tranchés définitivement suivant le Règlement d'arbitrage du Centre d'arbitrage de la Chambre de Commerce du G.-D. de Luxembourg par un ou plusieurs arbitres nommés conformément à ce Règlement.

Le siège de l'arbitrage sera Luxembourg, Luxembourg »

**Etape 2: Litige** 

**Etape 3: Requête/demande d'arbitrage** 

QUELLE EST LA SPÉCIFICITÉ DE LA CLAUSE COMPROMISSOIRE

# L'autonomie de la clause compromissoire

- Principe de l'autonomie de la clause compromissoire par rapport au contrat principal
  - ✓ Survie de la clause compromissoire en cas de nullité du contrat
- ✓ Les causes de nullité d'une clause compromissoire sont limitées :
  - ✓ contrariété à l'ordre public
  - √ violation des lois de police
  - √ capacité à compromettre

# EST-IL POSSIBLE DE FAIRE APPEL D'UNE SENTENCE ARBITRALE?

# L'appel vs recours en annulation

- ✓ L'appel devant un tribunal arbitral autrement composé
  - ✓ En principe, possible, sauf stipulation contraire des parties
    - ✓ Le projet de loi prévoit de l'exclure Art. 1236. NCPC « La sentence n'est pas susceptible d'opposition, d'appel ou de pourvoi en cassation devant une juridiction étatique. »
  - ✓ En pratique, exclu dans tous les règlements d'arbitrage tel que le LAC
- ✓ Recours en annulation devant le juge d'appui
  - √ toujours possible, mais limité à
    - ✓ La convention d'arbitrage n'est pas "valable"
    - Graves irrégularités de procedure dans l'arbitrage
    - ✓ Le tribunal arbitral a statué au-delà de sa competence
    - ✓ Absence d'impartialité et d'indépendance du tribunal arbitral
    - ✓ Violation de l'ordre public
    - ✓ La matière litigieuse n'était pas arbitrable

**EST-IL** POSSIBLE 7 D'OBTENIR DES MESURES **PROVISOIRES** DEVANT L'ARBITRE?

# Mesures conservatoires et arbitrage

- ✓ De plus en plus de règlements d'arbitrage le prévoient
  - ✓ LAC Annexe III
- ✓ Au Luxembourg: PL sur la réforme d'arbitrage
  - ✓ Art. 1231-9 al 1. « Sauf convention contraire des parties, le tribunal arbitral peut ordonner aux parties, dans les conditions qu'il détermine et au besoin à peine d'astreinte, d'exécuter toute mesure provisoire ou conservatoire qu'il juge opportune. Toutefois, la juridiction étatique est seule compétente pour ordonner des saisies »
- ✓ Forme de la décision: ordonnance ou sentence arbitrale ?

# TYPES DE LITIGES SOUMIS A L'ARBITRAGE

# Types de litige...

- ✓ Essentiellement les litiges civils et commerciaux
- ✓ Les litiges en matière d'investissement
- ✓ Exclusion
  - Droit de la consommation
  - Droit pénal
  - ✓ Droit administratif

TYPES DE LITIGES SOUMIS A L'ARBITRAGE **EN MATIERE** L BANCAIRE ET **FINANCIERE** 

### ... en matière bancaire et financière

- Contreparties de marchés émergents
- Contreparties souveraines
- ✓ Opérations sophistiquées : produits dérivés, gestion d'actifs, investissement
- Opérations dérivées avec contreparties souveraines
- Crédits syndiqués notamment en Amérique Latine
- ✓ Opération de fusion
- ✓ Opération de gestion d'actifs ou de fortunes
- ✓ Investissements, actionnariat de services divers

# L'ARBITRAGE EN DROIT BANCAIRE ET FINANCIER

### Utilité en matière bancaire et financière

- ✓ Choix d'arbitres qui connaissent le marché
- ✓ Neutralité du siège et du tribunal arbitral
  - Concentration des litiges dans une seule juridiction
- ✓ Prévisibilité: règles applicables au fond et à la procédure, lieu du litige, qualité des arbitres
- ✓ Rapidité:
  - mesures provisoires
  - ✓ procédures simplifiées
- ✓ Reconnaissance de la sentence grâce à la Convention de NY
- ✓ Pas d'appel en pratique et recours en annulation limité

DÉFIS POSÉS – PAR L'ARBITRAGE EN MATIÈRE L BANCAIRE ET **FINANCIERE** 

## Défis en matière bancaire et financière

✓ Les aléas du recours en annulation dans le pays du siège de l'arbitrage

- ✓ Les litiges portant sur des contrats conclus avec des consommateurs ne peuvent pas être soumis à l'arbitrage
- ✓ Débat sur la nécessité de l'utilité de la confidentialité en matière d'arbitrage

# L'arbitrage et les procédures collectives

- ✓ Effet relatif des contrats et pouvoir de l'arbitre
- ✓ Principe de suspension des poursuites individuelles
  - ✓ L'arbitre ne peut pas prononcer l'ouverture d'une procédure collective
  - ✓ Pour certains auteurs, l'arbitre pourrait se prononcer sur l'existence d'une créance entre les parties, mais ne peut pas condamner

## ✓ Exceptions

- ✓ Une société en procedure collective peut toujours compromettre / conclure une clause d'arbitrage
- ✓ Elle peut poursuivre un débiteur en recouvrement d'une creance
- ✓ IBA Toolkit on Insolvency and Arbitration:
  - ✓ <a href="https://www.ibanet.org/LPD/Dispute\_Resolution\_Section/Arbitration/too\_Ikit-arbitration-insolvency">https://www.ibanet.org/LPD/Dispute\_Resolution\_Section/Arbitration/too\_Ikit-arbitration-insolvency</a>

# Les sûretés dans l'arbitrage

- ✓ Effet relatif des contrats et pouvoir de l'arbitre
- ✓ Si seul le contrat principal contient une clause compromissoire
  - ✓ Possible extension de la clause compromissoire au garant
    - ✓ La Suisse, Suède, Royaume-Uni, les Etats-Unis reconnaissent un statut implicite de "partie" au garant
    - ✓ Plus difficile en France
- ✓ Si le contrat principal et le contrat de garantie comportent des clauses compromissoires
  - ✓ Existence de deux procédures distinctes
  - ✓ Possibilités de jonction des deux procédures sous réserves du consentement de toutes les parties à l'arbitrage

RÈGLES ET INSTITUTION SPÉCIFIQUES À L'ARBITRAGE EN MATIÈRE BANCAIRE ET FINANCIÈRE ?

# Règlements spécifiques à la matière bancaire?

- Non
- L'important est d'avoir des règles efficaces et prévisibles:
  - Rapport Haut Comité Juridique de la Place Financière de Paris, du 31 janvier 2020 : <a href="https://www.eifr.eu/en/event/file/download/605/20200131-hcjp-rapport-arbitrage-en-matiere-bancaire-et-financiere-pdf">https://www.eifr.eu/en/event/file/download/605/20200131-hcjp-rapport-arbitrage-en-matiere-bancaire-et-financiere-pdf</a>
- Mais, modèles de clauses d'arbitrage dans les conventions-cadres de produits dérivés : <a href="https://www.isda.org/book/2018-isda-arbitration-guide/">https://www.isda.org/book/2018-isda-arbitration-guide/</a>

# POURQUOI L'ARBITRAGE A LUXEMBOURG

# Avantages de l'arbitrage au Luxembourg

- ✓ Cadre législatif favorable à l'arbitrage et en cours de modernisation:
  - ✓ Projet de loi n°7671 portant réforme de l'arbitrage,
  - ✓ Inspiré du droit français, belge, loi type CNUDCI
- ✓ Neutralité géopolitique
- ✓ Expertise, multiculturalisme et multilinguismes des arbitres et du Luxembourg Arbitration Center
- ✓ Avantages logistiques
  - ✓ Plusieurs centres disponibles pour la tenue des audiences
  - ✓ Proximité et disponibilité des gares, aéroports
  - ✓ Hôtellerie développée

# LUXEMBOURG ARBITRATION CENTER

# LUXEMBOURG ARBITRATION CENTER

powered by the Luxembourg Chamber of Commerce



✓ Créé en 1987 par la Chambre de Commerce du Luxembourg

- L'unique institution d'arbitrage au Luxembourg
- ✓ Règlement historiquement lié et inspiré du règlement d'arbitrage de la CCI

# LUXEMBOURG ARBITRATION CENTER

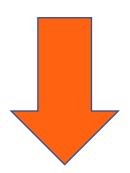
powered by the Luxembourg Chamber of Commerce

- √ 100% des litiges sont de nature commerciale
- √ 85% des litiges sont des litiges internationaux
- ✓ Sur la période 2015-2019, le nombre de dossiers déposés auprès du centre d'arbitrage a augmenté de 60% par rapport à la période 2010-2014.
- ✓ Montant moyen des litiges : 3.700.000. euros
- √ 70% des dossiers sont confiés à un arbitre unique
- √ 62% des dossiers sont en anglais, 33% en français et 5% en allemand

# **Arbitration**Center

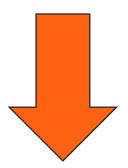
# **Hearing Center**

# LUXEMBOURG ARBITRATION CENTER





- gestion quotidienne du centre,
- veille à la bonne application du Règlement
- assiste les parties, les arbitres et le Conseil



#### LE CONSEIL D'ARBITRAGE

- prend des décisions conformément au Règlement
  - nomination des arbitres
  - récusation des arbitres
  - approbation des projets de sentences

# LUXEMBOURG ARBITRATION CENTER



#### **SECRETARIAT**



Anne-Sophie THEISSEN
Secrétaire général



Michaël SIBILIA



Nicolina BORDIAN



#### **CONSEIL D'ARBITRAGE**



Raymond SCHADECK

Président du Comité national luxembourgeois de la CCI



Valérie DUPONG

Bâtonnière de l'Ordre des Avocats de Luxembourg



Carlo THELEN

Directeur Général de la Chambre de Commerce



**Christiane CHADOEUF** 

Présidente du Conseil de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises



Marc THILL

Membre luxembourgeois de la Cour Internationale d'Arbitrage de la CCI

# Règlement d'Arbitrage

de la Chambre de Commerce de Luxembourg

> Texte en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020



#### Nouveau Règlement

- Objectif : accroître l'efficacité des procédures arbitrales et répondre aux nouvelles attentes des parties en matière d'arbitrage
- Applicable à toutes les procédures commencées après le 1er janvier 2020, à moins que les parties n'aient convenu qu'une version antérieure des règles s'applique

# Règles relatives aux mesures d'urgence (Annexe III)



# Règles relatives aux mesures d'urgence (Annexe III)

- Nomination d'un arbitre d'urgence dans les plus brefs délais, normalement dans les 2 jours suivant la réception par le Secrétariat de la demande complète.
- La décision de l'arbitre d'urgence doit être prise au plus tard 15 jours à compter de la date à laquelle le dossier a été transmis à l'arbitre d'urgence.
- Frais de procédure : 18.000 euros

# Règles relatives à la procédure simplifiée (Annexe II)



# Règles relatives à la procédure simplifiée (Annexe II)

#### Applicable si :

a) montant du litige ≤1.000.000€ + convention d'arbitrage conclue après le 1er janvier 2020,

#### OU

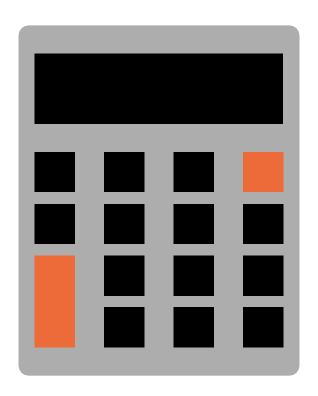
b) les parties en conviennent, quelle que soit la date de la convention d'arbitrage.

# Règles relatives à la procédure simplifiée (Annexe II)

#### Caractéristiques :

- ✓ Arbitre unique, sauf convention contraire des parties
- ✓ Procédure plus rapide:
  - ✓ par exemple, après la soumission de la réponse, l'arbitre autorise les parties à ne soumettre qu'une seule autre réponse chacune.
- √ déduction de 20% sur les honoraires des arbitres

# Frais administratifs et honoraires des arbitres (Annexe I)



| MONTANT<br>DU LITIGE          | HONORAIRES H.T.<br>1 ARBITRE |                  | HONORAIRES H.T.<br>3 ARBITRES |                  | FRAIS ADMINISTRATIFS CENTRE D'ARBITRAGE |
|-------------------------------|------------------------------|------------------|-------------------------------|------------------|---|
|                               | Minimum                      | Maximum          | Minimum                       | Maximum          |   |
| Jusqu'à 50.000€               | 1.500€                       | 4.500€           | 4.500€                        | 15.000€          | 1.500€                                  |
| De 50.001 à<br>250.000€       | 5.000€                       | 15.000€          | 15.000€                       | 45.000€          | 3.000€                                  |
| De 250.001 à<br>500.000€      | 10.000€                      | 30.000€          | 30.000€                       | 60.000€          | 4.500€                                  |
| De 500.001 à<br>1.000.000€    | 15.000€                      | 40.000€          | 40.000€                       | 90.000€          | 6.000€                                  |
| De 1.000.001 à 5.000.000€     | 25.000€                      | 60.000€          | 60.000€                       | 150.000€         | 7.500€                                  |
| De 5.000.001 à<br>10.000.000€ | 35.000€                      | 80.000€          | 80.000€                       | 200.000€         | 9.000€                                  |
| De 10.000.001 à 30.000.000€   | 45.000€                      | 100.000€         | 100.000€                      | 250.000€         | 10.500€                                 |
| De 30.000.001 à 50.000.000€   | 55.000€                      | 120.000€         | 120.000€                      | 300.000€         | 12.000€                                 |
| Au-delà de<br>50.000.001€     | 75.000€                      | Selon<br>dossier | 150.000€                      | Selon<br>dossier | 13.500€                                 |

# THANK YOU FOR YOUR ATTENTION

#### Contact:

arbitration@cc.lu

Notre page web:

https://www.cc.lu/arbitration